

I4CE

# Questionnaire aux candidats à l'élection présidentielle 2022

Réponse de l'équipe de Valérie Pécresse

Février 2022

## Table des matières

Questions transversales .....	2
Questions thématiques .....	4
Rénovation énergétique des bâtiments .....	4
Décarbonation des transports.....	4
Production d'énergie décarbonée.....	5
Transition agricole et alimentaire .....	5
Forêt .....	5
Adaptation.....	6
Collectivités .....	6
Réforme de la fiscalité.....	6
Autre.....	6

## Questions transversales

- Comptez-vous revoir à la hausse ou à la baisse les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre que la France s'est fixée à l'horizon 2030 et à l'horizon 2050 ?  
NB : vous pourrez, dans la suite du questionnaire, indiquer les objectifs sectoriels que vous souhaitez réviser, par exemple sur la production d'énergie, la rénovation des bâtiments, les véhicules, l'agriculture ou encore la forêt.

**L'objectif de neutralité carbone en 2050 est bien sûr maintenu. L'objectif de la France en 2030 sera revu en fonction du nouvel objectif qui aura été convenu avec la Commission dans le cadre de la répartition de l'effort entre Etats dans sa démarche "Fit for 55" (baisse de 55% pour l'ensemble de l'Union en 2030 par rapport à 1990). Les objectifs sectoriels ne seront modifiés qu'après concertation avec les acteurs, car la philosophie d'exercice du pouvoir par Valérie PECRESSE n'est pas celle d'une technocratie s'affranchissant du nécessaire travail avec les corps intermédiaires.**

- Les financements publics sont un des leviers dont dispose l'Etat pour accompagner la lutte contre les changements climatiques. Est-ce un levier que vous comptez mobiliser et pourquoi ? Quelle place accordez-vous aux autres leviers dont dispose l'Etat pour le climat, que ce soit la réglementation ou la fiscalité ? Avez-vous estimé la hausse ou la baisse des financements publics que vous consacrerez au climat ?

**Tous les leviers ont vocation à être utilisés, et le financement public en tenant compte de la dette accumulée par les Gouvernements précédents et au niveau déjà très élevé de la fiscalité en France. Ces leviers ont vocation à être mis en cohérence et articulés dans une approche pragmatique et non idéologique. Une écologie positive qui met fin à une écologie punitive faite de contraintes croissantes pour les Français, sans réelles alternatives pour eux. L'important est de donner un cadre clair et stable qui permette aux investissements privés de se réaliser.**

**Les financements privés, y compris ceux gérés par un opérateur public, comme la CDC, seront mobilisés en priorité. Il est proposé un Livret Vert par la fusion du Livret A avec le Livret de développement durable (LDD) pour financer la transition écologique. Les encours actuels de ces deux livrets atteignant aujourd'hui 470 milliards d'euros. Ils pourront ainsi être plus systématiquement mobilisés pour les différents volets de la transition écologique. Par exemple, pour les chefs d'entreprises développant des projets bas carbone, pour la rénovation des bâtiments, les infrastructures de recharge électrique, la modernisation et le développement des réseaux fluviaux et ferroviaires...**

**Les incitations financières seront développées plutôt que les taxes pour décarboner la consommation des ménages (remplacement des véhicules thermiques ou des chaudières à fioul par exemple).**

**Sur le plan de la fiscalité écologique, celle qui a pour réelle finalité de réduire ou compenser les atteintes à l'environnement, il s'agira de la sanctuariser, pour garantir en toute transparence aux Français que cet argent sert à les aider à faire face à leurs dépenses de transition ou alors leur est redistribué intégralement. Le montant des prélèvements obligatoires en termes de fiscalité écologique restera constant pour les ménages et les entreprises françaises.**

**L'ensemble des financements publics existants seront réexaminés à la lumière de la transition écologique. En particulier les subventions aux énergies fossiles seront progressivement éliminées.**

- Il nous semble important de programmer dans la durée les financements alloués par l'Etat à la lutte contre les changements climatiques : l'Etat se fixant des objectifs à l'horizon 2030, il devrait être en capacité de clarifier, même dans les grandes masses, les moyens alloués à cet horizon et a minima sur le prochain quinquennat. Quels outils, notamment législatifs, envisagez-vous pour inscrire les moyens de l'action pour le climat dans la durée ? Avez-vous par exemple prévu d'adopter une loi de programmation des financements publics pour le climat ?

La présidence de Valérie PECRESSE sera respectueuse des institutions et en particulier du Parlement. Le volet budgétaire et fiscal pluriannuel en matière d'écologie sera, comme c'est l'usage, développé dans le cadre d'une loi de programmation des finances publiques (LPFP). Celui-ci sera notamment la déclinaison d'une future loi d'orientation et de programmation pluriannuelle de l'énergie, qui a été annoncée par Valérie PECRESSE en 2021 pour remettre de l'ordre dans la politique de l'énergie. Cette loi reviendra sur le programme de fermeture de 12 réacteurs nucléaires d'Emmanuel MACRON et lèvera le plafond de 50% de nucléaire. Elle se positionnera sur les futurs contrats programmes nucléaires et sur les montants des taxes levées pour financer les subventions aux énergies renouvelables. Enfin, une loi de décentralisation confiera aux collectivités locales les missions et les moyens correspondants en matière de rénovation thermique ou d'électrification des transports routiers.

- À qui bénéficient prioritairement les financements publics que vous consacrez au climat et pourquoi : à l'ensemble des ménages ou aux ménages modestes ? Aux collectivités locales ? À l'ensemble des entreprises ou à certaines d'entre elles ?

Les critères de choix premiers pour l'orientation des financements publics seront d'une part l'efficacité en matière de baisse des émissions de gaz à effet de serre (coût d'abattement) et la capacité à générer de l'activité et de l'emploi nationaux. Les financements publics ne doivent pas avoir pour effet d'encourager des importations. Par ailleurs, les acteurs qui gèrent ce financement doit être au plus proche des réalités de terrain, avec un souci essentiel de simplification.

Un critère de modulation de l'attribution de ces financements publics est l'accompagnement des ménages et des entreprises les plus impactées par la transition énergétique. Il s'agit notamment pour les ménages modestes de lier mesure écologique et préservation du pouvoir d'achat, sur des sujets importants pour eux de la rénovation des passoires thermiques ou le remplacement de véhicules thermiques anciens.

- Les financements publics pour le climat sont un moyen et pas une fin en soi. Ainsi, ce qui compte vraiment ce ne sont pas les milliards dépensés pour aider les Français à rénover leurs logements, mais plutôt les réductions d'émissions de CO2 effectivement générées, qui doivent nous mettre sur la voie de la neutralité carbone et si possible à moindre coût. Quelles sont les principales mesures, sectorielles ou globales, envisagées pour s'assurer de l'efficacité des financements publics ?

A fiscalité écologique constante pour les ménages et les entreprises françaises, il convient de renforcer l'efficacité des actions en termes de baisses des émissions de gaz à effet de serre dans la perspective de la neutralité carbone. Ainsi, il y a souvent confusion entre efficacité énergétique et réduction de gaz à effet de serre. Et des actes ne procédant qu'à une décarbonation partielle sont

soutenus alors que la durée de vie des matériels soutenus dépassent l'année 2050. Les dispositifs existants seront revus afin de concentrer l'effet sur la réelle décarbonation totale et pérenne. Les référentiels de contrôle seront publiés en même temps que les dispositifs d'aide. Une mesure d'efficacité rigoureuse pour chacune des actions publiques sera instituée à fréquence annuelle, avec l'appui de l'Ademe, et le bilan sera partagé chaque année avec le Parlement en amont des débats budgétaires.

- Si vous prévoyez des dépenses publiques additionnelles pour le climat sur le prochain quinquennat, comment comptez-vous les financer ? Par de l'endettement, la hausse de la fiscalité (laquelle ?), la baisse d'autres dépenses (lesquelles ?) ? Espérez-vous une hausse des recettes fiscales engendrée par vos propositions économiques voire par les investissements publics et privés pour le climat ? Envisagez-vous une modification des règles budgétaires européennes par exemple pour traiter différemment les investissements publics pour le climat ?

L'endettement supplémentaire et une hausse générale de la fiscalité ne sont plus aujourd'hui possibles, au vu des trajectoires financières de la France ces dix dernières années. L'action en matière de lutte contre le changement climatique sera réalisée à fiscalité écologique transparente et constante pour les ménages et les entreprises françaises. Le volume de dépenses publiques dépendra chaque année de l'équation budgétaire globale, en particulier de la prospérité durable qui est au cœur du projet présidentiel par un choc de compétitivité et de pouvoir d'achat. Les allocations du budget européen vers des projets nationaux bas carbone joueront également un rôle clef.

Concernant les financements privés, au travers de la taxonomie européenne et de l'alignement des labels de finance durable français (alignés aussi sur la nouvelle politique énergétique nationale) et de la création du livret vert, ils seront davantage mobilisés pour soutenir des projets de décarbonation. Il est clair que les institutions financières spécialisées, comme les banques privées devront s'y conformer.

## Questions thématiques

### Rénovation énergétique des bâtiments

- Doubler le rythme actuel de rénovation énergétique performante des logements des français, en particulier des passoires thermiques et particulier des logements chauffés au fioul, en mobilisant les fonds issus de la création du livret vert, et en transférant l'ensemble des moyens d'appui (Ma Prime Renov, ANAH, certificats d'économie d'énergie...) aux Régions à des fins de simplification et de mobilisation des acteurs locaux pour de réelles créations d'emplois en proximité
- Un grand plan de rénovation des bâtiments publics d'ici 2040, avec l'objectif d'au moins 50% rénovés d'ici 2030
- Des actions fortes pour l'efficacité dans l'éclairage public et des bureaux inoccupés avec l'objectif de diviser par 2 la consommation gaspillée d'ici 2030

### Décarbonation des transports

- Maintenir la prime à la conversion et le bonus écologique que le Gouvernement actuel a décidé de diminuer prématurément de 1000€ au 1er juillet 2022
- Mettre en place un prêt à taux zéro pour l'achat de véhicules propres pour les ménages modestes et les jeunes pour réduire le reste à charge

- Relocaliser la fabrication de vélos à assistance électrique et l'accompagner par la mise en place d'une prime de 500 euros à l'achat pour tous les Français
- Moderniser la route : déploiement massif de bornes électriques puissantes sur les grands axes routiers, et plan de couverture du territoire piloté par les Régions, plan anti-bouchon par l'ouverture de voies supplémentaires réservées aux bus et covoiturage
- Rénover en lien avec les collectivités nos routes, nos ponts, nos canaux et notre réseau ferroviaire pour stopper le déclin et ne pas vivre le drame du viaduc de Gênes
- Soutenir les acteurs du fret et de la logistique dans leur transition énergétique : développement de la production et de stations bioGNV, triplement du fret fluvial
- Accompagner l'industrie aéronautique pour le recours accru aux biocarburants / carburants de synthèse, et le développement des avions à moteurs électriques

### Production d'énergie décarbonée

- réforme du tarif régulé de l'électricité pour que les Français profitent pleinement de la compétitivité de l'énergie nucléaire et hydraulique, qui seront correctement et normalement rémunérés
- réduction pérenne de la TVA pesant sur les taxes sur l'électricité de 20 à 5,5%, le minimum autorisé par la directive sur la TVA
- plafonnement des taxes pour subventionner les renouvelables et les raccordements, le reste à charge incombant désormais aux porteurs de projet et non plus à la collectivité
- Doublement des capacités d'effacement via la promotion de contrats attractifs basés sur Linky pour tous les particuliers et petits professionnels
- annulation du programme de fermeture de 12 réacteurs supplémentaires et suppression du plafond de 50% de nucléaire en 2035 dans le mix électrique
- lancement d'une première série de 6 réacteurs EPR, dont 4 à démarrer d'ici 2035, avec une planification du calendrier de prolongation et de renouvellement de l'ensemble des centrales existantes. Soutien au développement de petits réacteurs modulaires.
- soutien plus fort à la chaleur renouvelable (géothermie, biomasse, déchets ...) avec un fonds chaleur porté à 500M€ par an et une meilleure exploitation de la forêt, dont bénéficiera la filière énergie, et le retour à une filière bois forte
- développement des biocarburants et du biogaz, en remplacement des fossiles
- développement de l'hydroélectricité, via le renouvellement pour 50 ans de l'ensemble des concessions, en contrepartie d'un investissement de modernisation, et de la petite hydroélectricité avec des aménagements pour la protection des poissons
- Le développement de l'éolien ne pourra se faire qu'avec l'adhésion des populations. Les projets non consensuels, sur terre comme en mer, seront réexaminés. Par ailleurs, les intérêts des pêcheurs seront protégés et le futur éolien en mer privilégiera l'éolien flottant à longue distance des côtes.

### Transition agricole et alimentaire

- D'ici 2025, les repas servis dans la restauration collective publique et privée (écoles, hôpitaux, administrations, ...) devront tendre vers au moins 50 % de produits issus d'un approvisionnement local ou bénéficiant d'un label comme l'agriculture biologique, la pêche durable ...

### Forêt

- une meilleure exploitation de la forêt et le retour à une filière bois forte

### Adaptation

- plans opérationnels d'adaptation au changement climatique, à conduire avec les Régions, pour se préparer avec l'appui de l'Etat aux canicules, feux de forêts, montées des eaux et inondations
- Conditionner une partie de l'ANRU à la végétalisation des îlots de chaleur
- Investir pour moderniser notre flotte vieillissante de Canadair

### Collectivités

- un grand plan de rénovation des bâtiments publics d'ici 2040, avec l'objectif d'au moins 50% rénovés d'ici 2030
- des actions fortes pour l'efficacité dans l'éclairage public et des bureaux inoccupés avec l'objectif de diviser par 2 la consommation gaspillée d'ici 2030
- Lancer un appel à projet dédié aux territoires ruraux, en lien étroit avec les Régions, pour encourager covoiturage, autopartage, lignes de car express et transports à la demande

### Réforme de la fiscalité

- Sanctuariser la fiscalité écologique existante, qui met en oeuvre le principe pollueur-payeur, pour garantir en toute transparence aux Français que cet argent, soit sert à les aider à faire face à leurs dépenses de transition, soit leur est redistribué intégralement
- réduction pérenne de la TVA pesant sur les taxes sur l'électricité de 20 à 5,5%, le minimum autorisé par la directive sur la TVA

### Autre

- réindustrialiser la France pour réduire notre empreinte carbone globale. En effet, aujourd'hui, 53% de nos émissions sont majoritairement importées.
- Mise en place d'une taxe carbone aux frontières de l'Union européenne substantielle en termes de montant
- Généralisation des clauses minimales de contenu carbone dans tous les contrats publics et privés pour favoriser nos circuits courts agricoles comme industriels.